



Collège TEXEIRA DA MOTTA

INSCRIPTION ELEVES EXTERIEURS Année scolaire 2017 - 2018

► FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (régime de sortie, évacuation cyclonique, droit à l'image...)

NOM:

Prénom :

Collège d'origine :

A l'attention des parents et responsables légaux des élèves

Afin de procéder à l'inscription de votre enfant au collège, vous rencontrerez d'abord Mme la PRINCIPALE ou M le PRINCIPAL ADJOINT, ensuite l'inscription sera faite par un(e) Conseiller(e) Principal(e) d'Education.

Jours	Horaires	5 ^{ème}	4 ^{ème} & 3 ^{ème}
lundi	7h-11h / 13h à 16h	Mme CARO	M FOURMY
mardi	7h-11h / 13h à 16h	Mme CARO	M FOURMY
mercredi	de 7h à 12h	M FOURMY	
jeudi	7h-11h / 13h à 16h	Mme CARO	M FOURMY
vendredi	7h-11h / 13h à 16h	Mme CARO	M FOURMY

Pièces à fournir :

- Fiche de renseignements.
- la **FICHE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES** (régime de sortie...).
- 4 photos d'identité récentes.
- Bulletins trimestriels 2016-2017** (minimum 2^{ème} / 3^{ème} trimestre).
- PHOTOCOPIES** de :
 - 2 factures récentes (téléphone, eau, électricité), **présenter les originaux.**
 - du **livret de famille toutes les pages** (parents & enfants).
 - photocopie du jugement de divorce s'il y a lieu.
 - photocopie des pages **VACCINATIONS du carnet de santé.**
- Certificat de radiation** (Exeat).
- Fiche d'inscription à la DEMI-PENSION.
- Les élèves désirant adhérer à l'Association Sportive (AS) ou au Foyer Socio Educatif (FSE) s'acquitteront à la rentrée.

Important :

Les manuels scolaires sont prêtés aux familles. Ils doivent être **OBLIGATOIREMENT couverts**. Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 25 juin 2015, les manuels scolaires rendus non couverts en fin d'année scolaire, feront l'objet d'une amende de 3 euros par livre. En cas de non-restitution des manuels, une somme de 23€ par manuel sera facturée à la famille. Les manuels endommagés seront, eux, facturés 12 euros. Les cartes de demi-pension non restituées seront facturées 10 euros. L'enfant ne sera réinscrit qu'après règlement de la somme demandée.

La fiche de renseignements est obligatoirement remplie et signée par le responsable légal de l'enfant.

Attention ! Aucune photocopie ne sera faite au collège / Aucune inscription ne sera acceptée en cas de dossier incomplet.

Collège TEXEIRA da MOTTA
INSCRIPTION / année 2017-2018



Collège Teixeira Da Motta
27, rue Eugène De Louise BP 98
97419 La Possession
Tel : 02 42 55 26 82
<http://college-texeiradamotta.ac-reunion.fr>

REGIME de SORTIE (Un seul choix possible)

NOM : Prénom : Niveau de Classe :

A lire avant de faire votre choix et d'apposer votre signature :

1/ Votre signature engage votre responsabilité. Si vous autorisez votre enfant à sortir du collège, celui-ci est considéré comme rendu à sa famille.

2/ Pour les élèves qui ont un carnet ORANGE : votre enfant n'est pas autorisé à entrer plus tard sauf accompagné lors de son arrivée. Un départ anticipé est possible uniquement si un responsable légal (ou une personne mandatée) vient chercher l'enfant au collège. L'adulte doit signer une prise en charge à la vie scolaire.

3/ Si votre enfant a un carnet BLEU : Un départ avant la demi-Pension est possible uniquement si un responsable légal (ou un tiers mandaté) vient chercher l'enfant au collège. L'adulte doit signer une prise en charge à la vie scolaire.

► CAS N° 1 / je choisis pour mon enfant le régime EXTERNE LIBRE / (CARNET VERT)

Je demande que mon enfant tous les jours et en cas d'absence de professeur,

→ entre au collège pour sa 1^{ère} heure de cours le matin et l'après-midi.

→ quitte le collège en fin de demi-journée, après le dernier cours le matin et l'après-midi .

► CAS N° 2 / je choisis pour mon enfant le régime DEMI-PENSIONNAIRE LIBRE (CARNET BLEU)

Je demande que mon enfant,

→ quitte l'établissement après le repas s'il n'a pas de cours l'après-midi.

→ En cas d'absence de professeur, entre au collège pour sa 1^{ère} heure de cours et qu'il sorte après son dernier cours de l'après-midi.

► CAS N° 3/ je choisis pour mon enfant le régime SURVEILLE / (CARNET ORANGE)

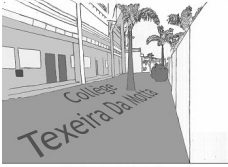
Je demande que mon enfant,

→ arrive au collège à 7h10 avec le BUS de TRANSPORT SCOLAIRE :

JE LE DEPOSERAI MOI-MEME TOUS LES JOURS :

→ quitte le collège à 16h20 (17h20 si cours en S4) Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi. Le Mercredi à 12h30.

Signature du responsable légal
(père, mère, autre responsable légal):



Collège Texeira Da Motta
27, rue Eugène De Lamoignon BP 90
97419 La Possession
Tel : 02 62 55 26 82
http://college-texeiradamotta.ac-reunion.fr

Collège TEXEIRA da MOTTA INSCRIPTION / année 2017-2018

NOM : Prénom : Niveau de Classe :

EVACUATION CYCLONIQUE-FORTES PLUIES

En cas d'alerte dans la journée, le collège procède à l'évacuation des élèves. Si cela se produit :

1/ Je viendrai chercher mon enfant au collège ou une tierce personne Mme-M
..... (nom de la personne mandatée) s'en chargera

2/ Mon enfant rentrera à mon domicile avec le service de **transport scolaire**
Nom du point de ramassage scolaire :

3/ Mon enfant rentrera à pied à mon domicile (il n'y a pas de radier à franchir)

Signature du responsable légal
(père, mère, autre responsable légal):

DROIT à L'IMAGE / AUTORISATION PARENTALE Diffusion de photos de votre enfant sur internet (cf article 9 du code civil)

Dans le cadre de différents projets pédagogiques, l'équipe éducative peut être amenée à utiliser des photos des élèves du collège, parmi lesquels peut être présent votre enfant. Celles-ci sont prises dans le cadre de différentes activités pédagogiques menées au collège (travaux disciplinaires, clubs, atelier, UNSS, sorties et séjours pédagogiques,...)

Nous soussignés,

Madame (NOM, Prénom) mère représentante légale

Monsieur (NOM, Prénom) père représentant légal

AUTORISONS

N'AUTORISONS PAS

Le collège Texeira Da Motta à prendre et utiliser à titre gratuit des photographies de notre enfant

NOM, Prénom de l'élève : de la classe de :

pour publication sur les supports pédagogiques internes, le site Internet du collège ou tout autre support.

Nous avons bien noté que nous disposons d'un droit d'opposition, d'accès, de modification et de suppression des données concernant notre enfant (article 34 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978).

Date : ... / ... / 2017

Signature de la mère ou de la représentante légale :

Signature du père ou du représentant légal :